

	Compte-rendu succinct	<u>La présidence :</u>
	COMMISSION N° 1 AFFAIRES GENERALES	Le Président, Gérôme FASSENET
	<i>Séance du Mardi 24 octobre 2017</i>	

Personnes présentes :

- BRANS : Monsieur Michel ECARNOT,
- DAMPIERRE : Madame Joss BERNARD,
- ETREPIGNEY : Monsieur Frédéric BREGAND,
- EVANS : Monsieur Christophe LUSSEAU,
- FRAISANS : Monsieur Sébastien HENGY,
- LA BARRE : Monsieur Philippe GIMBERT,
- LA BRETENIERE : Monsieur Jacques DELVA,
- LOUVATANGE : Monsieur Gérôme FASSENET,
- MONTMIREY LE CHATEAU : Madame Monique VUILLEMIN,
- MONTMIREY LA VILLE : Monsieur Christian MIGNOT,
- ORCHAMPS : Monsieur Christian RICHARD / Monsieur Régis CHOPIN / Monsieur Jérôme CORLET,
- PAGNEY : Monsieur Michel GANET,
- ROMAIN : Madame Nathalie RUDE,
- SALANS : Monsieur Philippe SMAGGHE Monsieur Yves COINCENOT.

Personnes de JURA NORD :

- Madame Delphine BARBERET, responsable administrative et juridique,
- Madame Nathalie DA COSTA, responsable financière,
- Monsieur Bruno TSCHANTRE, chargé de développement.

Personnes excusées/absentes :

- DAMPIERRE : Monsieur Grégoire DURANT (excusé) / Madame Josette PAILLARD,
- OFFLANGES : Monsieur Alexandre LENOBLE (excusé),
- ROUFFANGE : Monsieur Aurélien COURTOIS,

La Commission n° 1 « Affaires générales » s'est réunie le MARDI 24 OCTOBRE 2017 à 18h00 à SERMANGE sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSENET, Président.

Le Président ouvre la séance à 18h09.

DM2

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable finances, présente la DM2 (tab. Excel à transmettre aux membres de la Commission).

Emprunt à taux « 0 » : débloqué cette année et l'échéance commence cette année - 36 000,10 € « gymnase » et 13939,90 € « EMAJN ».

Participation SAS CHASSEY ENERGIE « projet méthanisation Mutigny » : 250 €

Ressources : 49 157, 00 €. Notification FPIC 2017.

Elle ajoute devoir inscrire également l'assurance DO et tous risques chantiers dans la DM2.

Monsieur Régis CHOPIN (ORCHAMPS) indique qu'il faut regarder si il faut prendre l'assurance DO car pas forcément nécessaire sur de la rénovation et surtout difficile à démontrer que le sinistre est lié à la rénovation.

Monsieur le Président précise que Jura Nord va questionner notre avocate s'il y a un risque majeur. Le projet de décision modificative n° 2 est joint en annexe du présent compte-rendu.

Avis favorable.

Admissions en non-valeur

Très peu d'admissions en non-valeur.

Avis favorable.

Pacte financier

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable finances, informa qu'une consultation va être lancée.

Explication du pacte financier : Le pacte financier et fiscal est un outil de gestion du territoire. Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, il vise à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et d'en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des communes et de l'EPCI. Il s'articule au projet de territoire et au schéma de mutualisation en identifiant les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal.

M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) ajoute qu'il y a un engagement des communes à une stabilité des taux selon leur possibilité.

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable finances, répond que le BE fera une prospective financière pour chaque commune.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) précise qu'il y a peu de chance d'avoir une péréquation entre les communes riches et communes pauvres.

Madame Monique VUILLEMIN (MONTMIREY-LE-CHATEAU) ajoute qu'un des critères de la DETR est la richesse des communes.

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable finances, ajoute que les communes riches d'aujourd'hui peuvent être pauvres demain.

Monsieur Philippe GIMBERT (LA BARRE) indique que les communes riches ont décidé de partager avec les autres notamment l'exemple de la CFE.

M. MIGNOT demande quand cette étude va démarrer et quelles seront les critères ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable finances, répond que le BE va donner tous les éléments.

Madame Joss BERNARD (DAMPIERRE) demande combien va coûter cette étude ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable finances, répond qu'on n'a pas de montant pour l'instant car en plus du pacte financier, le BE va travailler sur l'évaluation des charges de certaines compétences transférées : développement économique / contributions SDIS / eaux pluviales / affaires scolaires pour les nouvelles communes,...

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) ajoute que l'on est dépendant de la loi de finances chaque année.

Monsieur Yves COINCENOT (SALANS) indique qu'il faut faire attention de ne pas rentrer dans une usine à gaz.

Monsieur le Président précise que le BE va travailler sur ce dossier, gros travail.

Madame Monique VUILLEMIN (MONTMIREY LE CHATEAU) ajoute que les dossiers de DETR 2018 doivent être déposés avant le 19 janvier 2018.

Monsieur le Président précise que la CCJN a déjà des dossiers prêts et même déjà déposés des dossiers (Zone d'activités à Dampierre et pour le gymnase).

Pour information.

Etude « eau et assainissement »

Monsieur le Président précise que l'étude n'est pas satisfaisante.

Madame Delphine BARBERET, Responsable administrative et juridique, ajoute que des rendez-vous sont d'ailleurs programmés soit avec les services de Jura Nord soit avec le BE pour récupérer des documents relatifs au volet financier, RH et juridique.

Monsieur Christian MIGNOT (MONTMIREY LA VILLE) ajoute que certains chiffres sont erronés et inexplicables.

Monsieur Régis CHOPIN (ORCHAMPS) indique que le prix de l'eau est calculé selon les normes en vigueur.

Monsieur le Président ajoute qu'il faut se dire quel est le prix acceptable.

Il précise également que les banques ont alerté Jura Nord car certaines communes contractent des emprunts sur fin d'année 2017. A titre d'exemple, la stratégie de Besançon est que les communes ayant un emprunt au dernier moment se voient leur prix augmenté.

Monsieur Jacques DELVA (LA BRETENIERE) demande si la taxe va être individualisée par famille ?

Monsieur le Président indique que la facturation sera individualisée.

Monsieur Christian MIGNOT (MONTMIREY LA VILLE) s'interroge sur la compétence eaux pluviales ?

Monsieur le Président répond qu'un projet de loi a été proposé pour que les eaux pluviales soient attachées à la compétence « voirie » mais cela a été rejeté. Les eaux pluviales sont liées à l'assainissement.

Pour information.

RH

Tableau des effectifs : prêt pour le Conseil de novembre

Pour information.

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non-complet à raison de 30,49h et création d'un poste d'ATSEM à temps non-complet à raison de 30,49h

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, indique que c'est uniquement un changement de cadre d'emploi. Pas d'incidence financière.

Avis favorable.

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non-complet à raison de 7,32h et création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non-complet à raison de 17,32h

Monsieur Grégory DUCATEL, responsable RH, indique qu'il n'y a pas d'incidence financière.

Avis favorable.

Suppression d'un poste dans le cadre des emplois d'avenir suite à la démission d'un agent « emploi d'avenir »

Avis favorable.

Local syndical

Monsieur le Président précise que Jura Nord est dans l'obligation depuis quelques temps de mettre à disposition un local pour les Syndicats. Le local est situé à la Gare à Ranchot. Problèmes : pas de confidentialité et d'affichage d'opinion syndicale.

Proposition : local situé au rez de chaussée à la Gare de Ranchot.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si le projet d'aménagement à la Gare de Ranchot a t'il été validé ?

Monsieur le Président répond que non. Il faudra donc le valider.

Monsieur Régis CHOPIN (ORCHAMPS) indique que dans d'autres structures le local pour les Syndicats est visible des autres agents.

Monsieur le Président précise que pour l'instant mettre en commun les locaux en achetant une armoire qui ferme à clés.

Pour information.

PLUi

Monsieur le Président explique qu'il y a eu des rendus des différentes réunions. Très bons retours sur le BE.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, informe que le début de diagnostic a été fait concernant l'urbanisme, les déplacements et l'économie ainsi que sur l'aspect environnemental.

Madame Delphine BARBERET, Responsable administrative et juridique, indique que la validation par la Commission n° 1 « Affaires Générales » du diagnostic PLUi est prévue le lundi 27 novembre 2017 à 18h00.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, informe que les présentations ainsi que les comptes rendus seront diffusés.

Madame Delphine BARBERET, Responsable administrative et juridique, précise que des réunions de secteur sont prévues les 6 et 7 novembre prochain les après-midis.

Monsieur le Président indique qu'une Commission « entreprises » va être réunie afin de donner leur avis sur l'aménagement du territoire.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, ajoute qu'une première réunion avec les agriculteurs et avec la Chambre d'Agriculture pour la partie diagnostic agricole a été faite.

Monsieur Frédéric BREGAND (ETREPIGNEY) demande jusqu'à quand le cahier de concertation doit être mis à disposition ?

Madame Delphine BARBERET, Responsable administrative et juridique, répond jusqu'à la fin de la procédure PLUi.

Pour information.

Service ADS (Autorisation Droits des Sols)

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, précise qu'une rencontre de services entre Jura Nord et Grand Dole s'est tenue afin d'aborder divers dossiers et notamment celui sur le service ADS à mettre en place au 1^{er} janvier 2018.

Pour l'instant, 11 communes sont au RNU et les 22 autres ont un document d'urbanisme.

Le Grand Dole se propose de recruter un instructeur afin d'en faire profiter Jura Nord.

Deux types de frais : frais liés à l'accès du service et frais de fonctionnement annuel :

FRAIS LIES A L'ACCES AU SERVICE

- Extension du service Cart@ds : 2 400 € (forfait pour 22 communes)
- Intégration au SIG des documents d'urbanisme :
 - o POS/PLU au format numérique : 400 €
 - o POS/PLU au format papier : 2 500 €
 - o Carte communale au format numérique : 150 €
 - o Carte communale au format papier : 800 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUEL

Les frais liés au fonctionnement seraient donc de 59 750 €/annuel. Cette participation comprend :

- L'instruction,
- Le secrétariat/la formation/l'enregistrement,
- Le SIG,
- L'informatique et la téléphonie,
- La licence pro,
- Les fournitures et frais d'impression,
- Frais d'affranchissement.

Le besoin en instruction pour Jura Nord est en moyenne de 349 actes (214-2016).

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si la DDT peut transmettre directement au Grand Dole des données et/ou des dossiers d'urbanisme ?

Monsieur le Président précise qu'on peut se rapprocher de la DDT effectivement.

Monsieur Yves COINCENOT (SALANS) demande si Jura Nord peut gérer en interne ?

Monsieur le Président précise que le recrutement, l'investissement des équipements et autres coûteraient plus chère.

Monsieur Régis CHOPIN (ORCHAMPS) demande s'il y a possibilité de révision des coûts ?

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, précise qu'à la fin de la convention, il est indiqué que les prix sont calculés sur un nombre d'actes inférieurs à 280 EPC et qu'une réévaluation sera proposée au-delà de ce chiffre le cas échéant.

Monsieur le Président indique qu'il faut voir comment on refacture aux communes ?

Il précise également que le Département va proposer ce service dans son EPA (Etablissement Public Administratif).

Il faut donc que Jura Nord délibère sur ce conventionnement au prochain Conseil afin que le Grand Dole puisse procéder au recrutement.

Ensuite, il faudra définir des tarifs à l'acte.

Exemple de la Communauté de Communes d'Auxonne : 60 % par rapport au nombre d'habitants et 40 % à l'acte.

Monsieur le Président soumet la proposition de mutualiser avec le Grand Dole aux membres de la Commission ?

Monsieur Régis CHOPIN (ORCHAMPS) demande si on peut demander au Grand Besançon ?

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, va se renseigner au Grand Besançon.

Achèvement ou non des révisions des documents d'urbanismes

Cas de la commune de Dammartin-Marpain

Monsieur le Président demande si on achève ou non cette révision de la Carte Communale ?

Avis défavorable comme toutes les communes.

Séance levée à 20h06.

Le Président,
Gérôme FASSENET



BUDGET PRINCIPAL M14

Année 2017

Décision modificative n°2

INVESTISSEMENT									
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires	
16	1641	Emprunts en euros		BAT	GYM	36 060,10 €	- €	Déblocage emprunt CDC obligatoire	
16	1641	Emprunts en euros		BAT	EMAJN	13 939,90 €	- €	Déblocage emprunt CDC obligatoire	
26	261	Titres de participation		ECO		250,00 €	- €	participation chassey energie	
020	020	Dépenses imprévues (investis		BAT		1 093,00 €	- €	équilibre besoin financement	
021	021	Virement de la section de fon		GEN			49 157,00 €		
Total						49 157,00 €	49 157,00 €		

FNCTIONNEMENT

N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires	
73	73223	Fonds de péréquation ressource		GEN			49 157,00 €	Notification FPIC 2017	
023	023	Virement à la section d'invest		GEN		49 157,00 €	- €		
Total						49 157,00 €	49 157,00 €		